

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 décembre 2018  
COMPTE-RENDU

Le 11 décembre 2018, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 décembre 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

M. Pierre FABREGUES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Absents représentés:**

Mme Alexandra CHANET (pouvoir à M. Roland BRAY)

Mme Jessica BORIE (pouvoir à Mme Valérie BENECH)

M. Alain FIRMIGNAC (pouvoir à Mme Isabelle LANTUEJOUL)

Le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

- en matière budgétaire, le conseil municipal a à l'unanimité :
  - approuvé la décision modificative n° 2
  - autorisé le versement d'avances sur subventions au CCAS, au centre social et à l'association des parents d'élèves de l'école de musique
  - fixé les tarifs 2019, le tarif transports scolaires, la révision des tarifs des loyers ainsi que les tarifs de la fourrière municipale
  
- en matière d'affaires générales, le conseil municipal a à l'unanimité décidé d'adhérer à l'association syndicale libre forrestière d'Encarrière
  
- concernant les ressources humaines, le conseil municipal a décidé à la majorité de 24 voix pour et 5 abstentions décidé le recrutement d'un chargé de communication suite au départ de l'agent en charge de ce domaine
  
- s'agissant des dossiers Coeur de ville, le conseil municipal a :
  - à la majorité de 28 voix pour et 1 abstention décidé la mise en place d'une zone de stationnement réglementé gratuite de type zone bleue à partir du 15 avril 2019 et autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'ANTAI dans le cadre de la mise en oeuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction
  - à l'unanimité :
    - décidé de l'acquisition de la maison SOUBRIER et de la propriété FERREIRA autorisé le versement d'avances sur subventions au CCAS, au centre social et à l'association des parents d'élèves de l'école de musique
    - adopté le programme de réhabilitation de l'ancien préau de Senilhes et de démolition du bâtiment de stockage communal ainsi que l'inscription des honoraires et des travaux afférents à ces projets au titre du contrat de ruralité, de la DETR et du programme Coeur de Ville
    - approuvé le bilan de la concertation préalable à l'attribution de la concession d'aménagement, validé l'étude de faisabilité pour le renouvellement en coeur de ville, arrêté et validé la périmètre d'intervention de l'opération d'aménagement, arrêté et approuvé le programme prévisionnel des travaux et équipements, engagé une procédure de consultation aux fins de confier à un aménageur la réalisation de l'opération d'aménagement, et approuvé les modalités de publicité et de mise en concurrence
  
- concernant les affaires foncières, le conseil municipal a à l'unanimité :

- prononcé le déclassement de la voirie communale pour les parcelles E 628 et 629 sur le secteur de Boussace
  - décidé de lancer l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation des anciens chemins et au classement des nouveaux chemins sur les secteurs d'Inserre, Combemaury, Encarrière et du Planestiou
  - prononcé le classement dans le domaine public communal de la parcelle I 732 suite à la cession GOUBERT / Commune
  - prononcé le déclassement d'une partie de la parcelle E 91 et du domaine public dans le cadre de la cession DOUCET / Commune sur le secteur de Carsac
- en matière d'éclairage public, le conseil municipal a à l'unanimité donné son accord :
- sur les opérations de remplacement d'un candélabre accidenté sur Senilhes et de sécurisation du passage piétons au niveau du terrain de rugby du pré de l'Ane